

## Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Ergothérapie

Année : 2024-2025

### 1. Intitulé du module : Perspectives occupationnelles

Code : S.ER.SO.1101.F.24

Niveau :

- Module de base
- Module d'approfondissement
- Module avancé
- Module spécialisé

Caractéristique :

- Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Type de formation : Bachelor

Type :

- Module principal
- Module lié au module principal
- Module facultatif ou complémentaire

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
- Module sur 2 semestres
- Semestre d'automne
- Semestre de printemps

### 2. Organisation

Crédits ECTS : 6

Langue principale d'enseignement :

- Français
- Autres (préciser la langue)

Autres compétences linguistiques :

- Anglais (lecture)

### 3. Prérequis

- Avoir validé le(s) module(s)
- Avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autre :

### 4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

**A. Rôle d'Expert·e :**

A1. Comprendre les fondements conceptuels et les théories internationalement reconnues de l'ergothérapie, de la science de l'occupation et des disciplines scientifiques de référence et appliquer efficacement ses compétences d'expert·e en facilitation des occupations afin de favoriser la participation de sa clientèle à la société.

A4. Analyser les occupations et les facteurs environnementaux et les adapter aux besoins des patient·es/client·es.

A5. Analyser les facteurs sociaux, spatiaux, temporels, culturels, institutionnels et politiques et en prendre compte, dans ses interventions.

A7. Etre familiarisé·e avec les résultats de la recherche en ergothérapie et en science de l'occupation et en tirer des conséquences pour ses interventions.

**E. Rôle de Promoteur·trice de la santé :**

E2. S'engager pour une société inclusive et sans obstacles, et pour des conditions favorables à la santé.

**F. Rôle d'apprenant·e et de formateur·trice :**

F1. Soutenir son propre processus d'apprentissage ainsi que celui de leurs collègues en créant des conditions d'apprentissage favorables.

## **G. Rôle de Professionnel-le :**

G3. Mobiliser ses aptitudes et ses forces personnelles de façon adéquate pour promouvoir le développement de la profession d'ergothérapeute.

### **5. Objectifs généraux d'apprentissage**

- Connaître la notion d'occupation en ergothérapie et ses définitions
- Connaître la notion de contexte et de situation
- Expérimenter des occupations
- Connaître le modèle Personne-Environnement-Occupation (PEO) de Mary Law.
- Connaître la notion de singularité, de granularité et de contexte (aussi en lien avec la durabilité) en lien avec les occupations.
- Comprendre la notion de routines, d'habitudes, d'habitudes de vie, de la vie de tous les jours, de la vie courante, et l'appartenance en lien avec les occupations.
- Comprendre la notion de granularité.
- Comprendre les représentations sociales du handicap.
- Comprendre la participation et la justice occupationnelle.
- Comprendre comment la participation est protégée dans le droit suisse.
- Comprendre les classifications (CIF et PPH).
- Comprendre les théories du handicap.

### **6. Contenu et formes d'enseignement**

#### **Unité 1 – Occupations humaines (3 ECTS) – 38 périodes**

##### **Contenus :**

- Découvrir les occupations
- Définir les occupations
- Réaliser les occupations
- Occupations en contexte
- Transition occupationnelle
- Granularité
- Modèle PEO
- Justice occupationnelle
- Déprivation occupationnelle
- Équilibre occupationnel

#### **Unité 2 – Normativité, participation et handicap (3 ECTS) – 44 périodes**

##### **Contenus :**

- Participation sociale
- Représentations sociales des autres et de la différence (altérité/singularité)
- Représentations du handicap
- Construction des normes et leurs conséquences (exemple Handicap)
- Journée en FR avec scénarios
- Théories du handicap
- Les classifications : Classification Internationale du Fonctionnement (CIF) et Processus de production du Handicap (PPH)
- Fresque du climat
- Protection de la participation dans la législation suisse

## Modalités pédagogiques

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Cours magistral     | <input checked="" type="checkbox"/> Séminaire | <input type="checkbox"/> Projet                   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Atelier/laboratoire | <input type="checkbox"/> Simulation           | <input type="checkbox"/> Formation pratique/stage |
| <input type="checkbox"/> Modalité digitale              | <input type="checkbox"/> Tutorat              | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : ..... |

## 7. Modalités d'évaluation et de validation

- |                                  |  |                                   |
|----------------------------------|--|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Écrit   | <input checked="" type="checkbox"/> Oral   | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input type="checkbox"/> Dossier | <input checked="" type="checkbox"/> Autre : travaux à rendre et à faire pendant le cours |                                   |

Le module est validé par un examen oral en semaines 5-6, avec 2 parties de 15 minutes chacune, portant sur les unités 1 et 2. Pour chaque unité, la réalisation d'activités, d'exercices sur cyberlearn, ou la présence pendant les ateliers permettent d'obtenir des badges sur cyberlearn. Chaque badge obtenu correspond à 1 point, qui additionnés, donnent une note sur 6, qui vaut pour 1/4 de la note de chacune des unités.

Chaque unité contribue de manière égale à la note du module, soit à la moitié chacune.

### Exigences liées à la fréquentation et à la participation :

Unité 1 : la participation aux ateliers d'analyse est obligatoire. La participation et la réalisation des activités tout au long du cours permet d'acquérir des « badges » sur cyberlearn.

Unité 2 : la participation à la journée en fauteuil roulant (FR) et aux ateliers est obligatoire. La participation et la réalisation des activités tout au long du cours permet d'acquérir des « badges » sur cyberlearn.

En première session, le module est validé si l'étudiant-e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant-e obtient la qualification Fx, elle ou il est en remédiation.

Si l'étudiant-e obtient la qualification F, elle ou il est en répétition.

Les évaluations ou les unités sont notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux diverses unités ou évaluations. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant-es au plus tard le jour de la présentation du module.

Pour les travaux durant le module, l'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative est permise sous certaines conditions. Pour des raisons d'intégrité intellectuelle, il est nécessaire de mentionner les outils d'intelligence artificielle générative utilisés, ainsi que l'objectif de leur utilisation (synthèse, explication, inspiration, citation, création d'images, de ppt...).

## 8. Modalités de remédiation et de répétition

- |                    |  |  |
|--------------------|--|--|
| <b>Remédiation</b> | <input checked="" type="checkbox"/> Remédiation possible | <input type="checkbox"/> Pas de remédiation  |
|                    | <input type="checkbox"/> Examen complémentaire           | <input type="checkbox"/> Travail additionnel |

Reprise de la ou des modalités d'évaluation échouées en première session, sous un format adapté à la reprise individuelle.

Conformément à l'art. 29 al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

## Répétition

- Ecrit  
 Dossier
- Oral  
 Autre : travaux à rendre ou à faire pendant les cours.
- Pratique

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un·e étudiant·e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.  
La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 31 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

## 9. Remarques

## 10. Bibliographie principale

- Christiansen, C.H., & Townsend, E.A. (2010). *Introduction to Occupation: The art and science of Living*, 2<sup>nd</sup> éd. Pearson.
- Duncan, E.A.S. (2021). *Foundations for practice in occupational therapy*. Elsevier.
- Hammell, K. (2006). *Perspectives on disability and rehabilitation: Contesting assumptions, challenging practice*. Elsevier.
- Meyer, S. (2013). *De l'activité à la participation*. De Boeck.
- Molineux, M. (2004). *Occupation for occupational therapists*. Blackwell.
- Whiteford, G.E., & Hocking, C. (2012). *Occupational science: Society, inclusion, participation*. Wiley-Blackwell.

## 11. Enseignant·es

I. Margot-Cattin, R. Bertrand, S. Ray-Kaesler, N. Kühne, C. Orain, V. Simonet, M. Siegenthaler, P. Margot-Cattin, L. Nussbaumer, V. Paupelin.

**Nom de la ou du responsable de module :**  
MARGOT-CATTIN Isabel

**Descriptif validé le :**  
14 août 2024

**Descriptif validé par :**  
BERTRAND LESEIR Martine